

L'IDÉE FIP...

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

EDITO

Quand j'étais petit maman disait toujours : « dis bonjour à la dame, dis merci au monsieur, laisse ta place aux personnes âgées dans le bus ». Des années plus tard je comprenais que toutes ces recommandations délivraient un seul enseignement : comporte toi avec les autres comme tu voudrais que l'on se comporte avec toi. Et moi naïvement j'ai cru pendant longtemps qu'il en serait de même lorsque plus tard je travaillerai « avec les grandes personnes », naïvement j'ai cru que ces marques élémentaires de respect et de politesse seraient le passeport obligatoire pour évoluer en société et que, puisque « la ponctualité était la politesse des rois » par exemple, tout le reste en irait de même. Effectivement j'étais bien naif... Projets nous dans notre présent : aujourd'hui je constate que l'on peut nous donner une journée de congés au mois de mai parce qu'on l'a mérité, mais que cette "récompense" peut nous être reprise sans un mot d'explication encore que parler d'excuses serait beaucoup plus pertinent... Aujourd'hui je me rends compte que l'on peut « m'assurer de tout le soutien de la direction » lorsque je travaille dans un secteur difficile, avec un public difficile et que la dangerosité du site « est le souci numéro un du Val-de-Marne » et qu'au final mon dossier d'indemnisation ZUS est transmis APRES celui de mes encadrants, et qu'à ce jour IL N'EST TOUJOURS pas transmis à la centrale. Là non plus pas un mot d'explication, enfin je veux dire d'excuses. C'est moche de mentir aux enfants. *Notorious Big*

AU FIL DE L'EAU

✓ Intervention de la police au SIP de Créteil !!! Lors de la journée de grève du 10 Septembre dernier, le SIP de Créteil était fermé... jusqu'à ce que la Direction ne fasse pression pour qu'il réouvre. Sauf que, comme cela était prévisible, de très vives tensions ont eu lieu et ont abouti à la rédaction d'une fiche de signalement d'incident.

Je ne peux m'empêcher de me souvenir des vœux du DDFiP de janvier dernier où l'on pouvait lire « la sécurité des agents est une priorité absolue, en la matière d'importants travaux on été conduits ». Tant mieux mais encore faut-il que l'encadrement supérieur, enarque dans sa tour d'ivoire, ne crée pas de situations à risques !!! Car le comble est que cette course à la statistique (sur le nombre de sites fermés suite à mouvement social) a créé, de fait, un nouveau risque professionnel tout à fait INACCEPTABLE aisément identifiable dans le DUERP !!!

✓ Les travaux de la direction de Créteil vont commencer ! Annoncés lors du dernier groupe de travail du CHSCT, la réfection « du clos et du couvert » devrait commencer en octobre 2013. Concrètement il s'agit de ne plus risquer sa vie lorsque l'on circule dans la cour à cause des chutes de dalles (ça c'est le « clos ») et de ne plus avoir les pieds dans l'eau de bon matin lorsqu'il pleut (ça c'est le « couvert »). Sauf que... certaines dalles qui ne se décollaient pas jusqu'à présent commencent à se décrocher et ne sont pas prévues dans l'enveloppe initiale et que, les travaux de toitures ne concernent pas l'étanchéité des verrières... M'enfin ?

✓ Toujours dans un souci d'économies, la DDFiP vient de changer d'opérateur téléphonique. Depuis, plusieurs lignes téléphoniques ne fonctionnent plus sur Créteil (dont celle de Stéphane CUVIGNY, votre dévoué serviteur). D'autres sites sont différemment touchés : certains n'ayant plus de connexion réseau, ils ne peuvent plus travailler !

Dossier: La retraite ce qui change... ou pas,

Les règles du « jeu » :

Le fonctionnaire touche au maximum 75 % de son dernier traitement à condition de l'avoir touché au moins 6 mois - ce qui reste vrai avec la réforme Ayrault pour le moment - dont le plus élevé reste limité par la grille des salaires.

S'il fallait 150 trimestres (37,5 ans) jusqu'en 2003 pour obtenir un taux maximal de 75 %, 164 trimestres étaient nécessaires en 2012 pour percevoir une retraite à même taux. Avec l'actuel projet de réforme il faudra jusqu'à 172 trimestres pour les générations nées après 1973 (cf. tableau en bas de page). Je vous laisse apprécier au passage le résultat du « sauvetage du système par répartition ». (NB : un trimestre est validé à partir de 1 mois et 15 jours travaillés).

La pension moyenne s'établit à 1 897 € (*) (on constate au passage une disparité Femme/Homme de - 15 %). Le plafond n'est pas précisé, mais il existe de fait en fonction du salaire maximum (et l'écart entre les salaires est réduit mathématiquement de 25 %, du fait que la pension ne représentant que 75 % du « salaire »).

C'est quoi la décote ?

Prenons l'exemple d'un fonctionnaire partant en 2020, avec un taux de pension de 75 % du traitement brut (en l'état de la législation...) et une exigence de 168 trimestres (42 ans) pour un taux plein. Quelqu'un ayant débuté son activité professionnelle à 21 ans et souhaitant s'arrêter à 60 ans aura tendance à imaginer que sa pension sera calculée de la façon suivante : salaire brut x 75 % x 39/42 (soit 92,8%) = 69,64 % du salaire brut. (39 = annuités cotisées, 42 = annuités à faire).

En réalité, il en va différemment. En effet, avec la décote, ce montant est frappé d'une pénalité de 1,25 % par trimestre non fait (par rapport au nombre nécessaire pour une retraite à taux plein), soit en l'espèce 15 % (1,25 X 12 trimestres non faits). La pension versée ne serait alors que de 59,2 % (69,64 % diminuée de 15 %). A l'évidence la décote est un mécanisme de double peine financière, qui vise à contraindre les salariés à travailler effectivement jusqu'à un âge avancé ou à laminer les pensions. Le gouvernement invoque souvent l'équité.

En la matière, celle-ci consisterait à supprimer la décote, au nom de l'équité hommes/femmes et public/privé...

Le régime additionnel Fonction Publique (RAFP)

Le régime additionnel de la Fonction publique a été mis en place en 2005 dans le cadre de la réforme Fillon de 2003. Il s'agit d'un fond de pension à points avec toutes les conséquences générées par ce type de système. La valeur du point d'achat est connue, mais la valeur de service est inconnue puisque calculée au moment du départ selon la disponibilité des fonds. Ceux-ci, dans 40 ans, sont incertains en fonction du marché boursier où ont été placées les cotisations. Avec le dernier crash boursier, la valeur du portefeuille d'actions a baissé. On peut aussi s'inquiéter des conséquences de la crise financière (et des attaques contre les Etats, comme l'affaire de la Grèce le montre) sur les placements en obligations d'Etat. Les cotisations assises sur les primes (avec un plafonnement) ne prennent pas en compte les risques de demain avec la mise en place de la PFR. Ainsi on peut craindre de voir les retraites varier en fonction des primes attribuées selon l'humeur de la hiérarchie et la réalisation des objectifs de l'Administration. Cela met un peu plus en jeu la neutralité du fonctionnaire, celui des finances publiques notamment.

Pour un assuré né en	Et atteignant 62 ans en	La durée requise pour le taux plein sera de
1958	2020	41 ans et trois trimestres
1961	2023	42 ans
1964	2026	42 ans et un trimestre
1967	2029	42 ans et demi
1970	2032	42 et trois trimestres
1973	2035	43 ans
Pour les assurés nés après 1973, la durée requise restera de 43 ans		

(*) L'Unité n° 944S du 25/05/2010

Le financement des retraites : on nous aurait menti ?

Les « retraites » (en fait les pensions) des fonctionnaires alimentent les discours alarmistes sur la situation des finances publiques. En réalité, le COR a démontré que le coût des pensions augmenterait jusqu'en 2040 puis se stabiliserait ensuite. Il faut en effet tenir compte des suppressions de postes dans la fonction publique (ben oui quand même...) et des arrivées moins nombreuses de jeunes fonctionnaires qui, en début de carrière, ont un salaire moins élevé qu'en fin de carrière, ce qui diminue le prétendu « poids » budgétaire des salaires et des pensions.

Globalement, les projections du COR se basent sur le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite jusqu'en 2013 puis sur une stabilisation des effectifs ensuite. Elles montrent ainsi que le nombre de retraités de la Fonction Publique passerait de 1,7 million en 2008 à 2,1 millions en 2035 et que le poids des pensions dans le PIB passerait de 2,1 % en 2008 à 2,2 % en 2015... pour repasser à 1,8 % en 2050 ! (Et ce, dans le scénario le moins favorable). Affirmer que les coûts budgétaires vont exploser frôle l'imposture...

Maintenir les dispositions du code des pensions pour les fonctionnaires de l'Etat c'est possible !!!!

Le gouvernement prétend justifier sa réforme au nom de l'équité entre le public et le privé ? Prenons-le au mot ! Le taux de remplacement n'est pas de 75 % dans le public à comparer aux 50 % du privé comme on l'entend trop souvent. La non prise en compte des primes pour le public et l'existence de complémentaires pour le privé vient en réalité compenser ces écarts qui demeurent purement faciaux. En effet, au-delà du mode de calcul de telle ou telle retraite, ce qui importe, c'est le taux de remplacement par rapport au dernier salaire. Or, toujours selon le COR, à situation égale, les taux de remplacement sont relativement proches. Le maintien des dispositions du code des pensions des fonctionnaires s'impose donc, précisément au nom de l'équité !

Sources :

L'Unité n°944S du 25/05/2010

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/retraites/2013/130708_retraites_fiche2.pdf

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/retraites/2013/130708_retraites_fiche6.pdf

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/retraites/2013/130902_Note_mesures_retraites_def.pdf





Juste pour rire... jaune !

VOUS AVEZ DEMANDE LES RENSEIGNEMENTS NE QUITTEZ PAS...

Enfin, qu'est-ce que la charte Marianne dans l'esprit de l'administration ? Une notion bien vague sans aucun doute quand il s'agit de s'appliquer à soi-même ce que l'on attend des autres...
Je ne résiste pas au plaisir de faire monter sur le podium les champions de l'oubli sélectif !!!

& the winner is : Bruno BEZARD, Directeur Général

A tout seigneur tout honneur ! Rappelez vous en décembre dernier vous aviez été nombreux à remarquer la diffusion très tardive du message des Ressources humaines concernant l'ouverture d'AGORA VOEUX, avec une date limite de dépôt des dossiers de mutation fixée au 21 janvier 2013. Pas si simple pour ceux ou celles qui étaient partis en congés et qui ont dû faire leur demande dans l'urgence ! Mais que s'était-il passé ? Un problème informatique (toujours utile pour justifier tout et n'importe quoi) ? Y avait-il des nouveautés de dernière minute ayant pour but de faciliter les mutations ? (On peut toujours rêver...). Et bah non, notre Directeur Général avait bloqué la diffusion de la note de cadrage pendant plus de dix jours car... il souhaitait la lire. Souhaitons qu'il choisira d'autres lectures en fin d'année !!!

At last but not least...

La DDFiP du Val-de-Marne bien sûr ! Qui non seulement nous vole - (ben oui « nous vole », car comme le dit mon fils de huit ans : « donner c'est donner, reprendre c'est voler ») - une autorisation d'absence votée en CTL pour financer les ponts de mai et d'août dernier, joue avec obstination la politique de l'autruche lorsque nous lui demandons, après avoir directement interpellé le Directeur Général (Ha bah oui mais non, lui n'a pas le temps de répondre, il lit...) par écrit pour le sommer de s'expliquer sur ce revirement tout aussi coupable qu'illégal !!! D'ailleurs à ce jour les couloirs bruissent d'une rumeur que nous tirerons bientôt au clair : l'administration centrale aurait répondu, mais la ligne de la DDFiP ne répond toujours pas !!!

Quand on vous dit que le téléphone « y marche pas »

La DDFiP toujours, voici une petite liste non exhaustive des questions posées lors des instances locales pour lesquelles les réponses se font désespérément attendre : quid de la note départementale annoncée sur la levée de l'anonymat pour les collègues assurant un accueil de public à risque (par exemple dans les Trésoreries hospitalières ou lorsqu'un SIP est situé en ZUS), versement d'une prime lors du déménagement d'une Trésorerie ou pour les collègues du PRS de Créteil (service à compétence départementale), octroi de la garantie indemnitaire de pouvoir d'achat aux personnels non titulaires, etc. Il semble que certains mots, je vous laisse « deviner » lesquels, semblent rallonger les délais de réponses de la DDFiP et de la Centrale... qui bien sûr « se consultent » régulièrement sur ces sujets, non ?!

Tût tût tût ...

BREVES

☠ Le couperet est tombé : 2 564 nouvelles suppressions d'emplois dans notre Ministère, dont 1 988 pour la seule DGFIP. Il n'y a plus de doute : *SERVICE PUBLIC*, la DGFIP « m'a tuer » !

Et il y a fort à parier que le Val-de-Marne saura se montrer très volontaire puisque, au détour d'une indiscretion en CTL, nous avons constaté que des suppressions de postes étaient déjà ciblées. Or, d'autres directions ayant déjà annoncé le nombre de postes supprimés, c'est bien là la preuve que c'est le DDFiP qui propose, et la centrale qui transmet au gouvernement !!!

☀ « Nous sommes sur le pont » du 10 mai : le délai de réponse du Ministre ayant expiré (trop occupé à écrire son livre ? À relire la charte Marianne ?), nous allons donc passer à la phase contentieuse.

➔ La porte de parking du Centre des Finances de Saint Maur devrait être ENFIN réparée avant la fin de l'année... sauf imprévu budgétaire. (Et oui, il y a encore un mais).



CARTON ROUGE !!!

Le dossier ZUS est décidément semé d'embuches. Nous venons d'apprendre qu'une pratique pour le moins discriminatoire est en vigueur dans notre DDFiP : seuls les dossiers des cadres A ont été transmis à la Centrale ?! Nous avons donc immédiatement fait remonter l'information auprès du Bureau National. La DG a... halluciné (encore !) et a donc immédiatement contacté notre Direction pour qu'elle transmette l'ensemble des dossiers.

N'hésitez pas à relancer les RH du 94 si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception de votre demande par la DRH du Val-de-Marne ET par la centrale. (Et n'oubliez pas, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de nous adresser une copie de votre demande, afin que nous nous assurions de son suivi).

Nous sommes également en attente de réponse de la centrale au regard des justificatifs demandés. (Pour mémoire, la note de la centrale précise expressément que seuls ceux ayant déposé leur demande postérieurement au 8 juillet doivent joindre les justificatifs).

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site du bureau national :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/gestion/Carrieres/DossierZUS/130111_dossierZUS.html

D'autres infos sont également disponibles dans notre espace local

(http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/site_locaux/pages_locales/page_locale.php?num_depart=940),

dans la colonne de droite, avec un article en page 4 de l'IdéeFip du 17/06/2013

(http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/site_locaux/actu/2013/Juin/130617_94_ideefip.pdf)

et son annexe, à savoir la déclaration à remplir (au format word, c'est plus facile à remplir que le pdf de l'administration) :

(http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/site_locaux/actu/2013/Juin/130617_94_IdeeFiP_annexe_D_eclZUS.doc).



AGENDA du mois d'OCTOBRE

- ✓ 1 : Préparation du Comité Départemental d'Action Sociale
- ✓ 1 au 3 : Rencontre des sections (Christophe, Bernardo)
- ✓ 3 : Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)
Groupe de travail accueil et cellule CSP
- ✓ 4 : Comité Technique Local n° 2013-7 bis
- ✓ 7 : Préparation Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)
- ✓ 7 à 9 : Accueil à l'ENFiP Noisy-le-Grand
- ✓ 8 : Action à Bercy
HMI à Créteil (x 2)
- ✓ 9 : CHSCT
après-midi : Accueil à l'ENFiP Noisiel
- ✓ 17 : Accueil à l'ENFiP Noisy-le-Grand
- ✓ 18 : HMI à Créteil (x 2)
- ✓ 20 au 26 : Stage de la Charte

Et... bonnes vacances ('scolaires') du 19/10 au 03/11 inclus !

Suivront ensuite les CAPL de listes d'aptitude en novembre.

Ce journal est le vôtre :

N'hésitez pas à nous dire, par exemple :

- ce qui vous plaît,
- vous déplaît,
- les rubriques que vous aimeriez y trouver,
- celles à développer,
- à nous envoyer vos articles, vos témoignages, etc.

Toute suggestion est la bienvenue :

solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

A suivre dans le prochain numéro : un article sur la rémunération et un autre sur l'aide sociale.

Bonne journée à toutes et à tous !

Boutons d'alerte dans les boîtes de réception :

Suite à des agressions répétées, nous avons accepté que le CHSCT finance la pose de boutons d'alerte (tout en insistant sur le fait que la véritable solution serait d'avoir les effectifs suffisants pour travailler dans de bonnes conditions). Malheureusement, la Direction n'a pas informé les agents et/ou chefs de service des modalités d'utilisation. Ainsi, plusieurs collègues ont déclenché l'alarme en appuyant sur le bouton par erreur. Certains ont cru qu'il s'agissait d'un camion qui reculait (à cause des bips) et d'autres cherchent encore comment éteindre cette alarme !

Bref, encore un bel exemple de la très bonne circulation de l'information au sein de notre Direction : à force d'avoir autant « d'encadrants » supérieurs, on finit par se demander qui encadre quoi !?

Revue de presse

Article paru dans le journal Le Parisien du 23 septembre 2013 :

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/val-de-marne-94/fermeture-de-trois-tresoreries-municipales-23-09-2013-3160543.php>

La réorganisation risque d'entraîner plus d'attente au guichet, selon les syndicats

Fermeture de trois trésoreries municipales

Le même nombre de guichets, mais avec davantage d'usagers. Voici, selon les syndicats des finances publiques, la situation qui attendra désormais les contribuables qui voudront aller payer leur cantine ou négocier le paiement de leurs impôts à la trésorerie. La raison : des regroupements de services qui pourraient même toucher d'autres trésoreries après la pause décidée le temps des municipales.

Une rationalisation des services

Cette rationalisation des services des impôts se poursuit, selon la direction départementale, parce que « le public se perd souvent entre les différents sites. » Dès jeudi, les agents qui travaillaient à la trésore-

rie du quartier de la Habette, à Créteil, rejoignent officiellement les bureaux de l'hôtel des impôts, derrière le centre commercial Créteil Soleil. Inutile donc de se rendre dans ce quartier. En revanche, il faut désormais s'armer de patience. « A Créteil, la file d'attente s'étend souvent dehors et les gens s'énervent, c'est de plus en plus tendu », relève une employée.

Même chose à prévoir à partir du 1^{er} novembre pour la trésorerie de Fontenay, dont la fermeture a été actée lors d'un comité technique auquel les syndicats avaient refusé de siéger. Le bail avec BNP Paribas arrivant à échéance, il a été décidé que les quatorze salariés travailleront d'ici un mois au centre des impôts de Vincennes, rue de la Jarry. « Les pétitions et la mobilisation

politique n'ont malheureusement pas suffi », regrette David Ferreira, secrétaire départemental du syndicat Solidaires-Finances Publiques.

Quant au cas de la trésorerie du Perreux, c'est finalement un sursis d'une année qui lui été accordée. Les douze salariés rejoindront bien le centre des impôts de Nogent, mais seulement au 1^{er} septembre 2014. « Nous avons obtenu ce délai pour permettre aux collègues voulant demander une mutation de participer aux mouvements annuels de changements de poste, précise Lysiane Louis, secrétaire départemental FO. Mais ce délai n'empêchera pas les conséquences à terme, qui sont la perte d'un service de proximité et davantage d'attente pour les usagers. »

LAURE PARNY

Vous voyez bien Monsieur le Directeur, elle ne déménagement pas mais elles ferment les Trésoreries...



QUI SOMMES NOUS

Bernardo DOUET - Christophe BARBIER - David FERREIRA - Stéphane CUVIGNY - Sylvie GUILLERAND - Local Syndical - Tél. : 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64 / 01.43.99.37.95

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgip.finances.gouv.fr